



Demission pendant un congé parental d'education

Par **afj89_old**, le **22/11/2007** à **13:29**

bonjour,
puis je donner ma demission pendant pendant mon congé parental qui se termine l année prochaine. Ma demission est donnée depuis le 05/11/07 et je commence un nouvel emploi le 05/12/07. On m'a dit que normalement le preavis etait fait sur le congés parental et que je n'avais pas à en devoir un car pas de préjudice puisque ce preavis est bien antérieur à la fin du congés parental. Mes employeurs peuvent ils me poursuivre? et puis je reellement commencer ce nopusuel emploi sans problème?
Cordialement.